

COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19



Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU TROIS JUILLET DEUX MIL VINGT-CINQ**

à 19 heures 02, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Valentine GABEL, Patrick GUARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie RAVAINE, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Kathy GAILLOT, Sabine PARTICELLI, François PERNET, Hervé PRITRSKY, Nicolas RAVAINE, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Boris HUBERT procuration à Isabelle MULLER, Jean-Philippe BESLER procuration à Nathalie RAVAINE, Céline TONUS procuration à Nicolas AUBRY.

Absents non excusés sans procuration : Nicolas WALGENWITZ

Convocation du 26 juin 2025.

La séance est ouverte à 19h 02, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINE, élu à l'unanimité.

N° 2025/004/004

Objet : Avenant au Règlement Intérieur du Périscolaire

Pour rappel, depuis sa création le Périscolaire n'avait pas de Règlement Intérieur approuvé par le Conseil Municipal.

Ce dernier, a été validé à la majorité le 16/01/2025 sous la délibération 2025/001/006.

Il convient d'adapter, dans un but de faciliter l'usage du service périscolaire aux parents, les paragraphes suivants du règlement :

Vu l'avis de la commission jeunesse qui s'est réunie en date du 30 juin 2025 ;

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Règlement Intérieur des Temps Périscolaire, annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide :

- D'APPROUVER les modifications du Règlement Intérieur des Temps Périscolaire qui entrera en vigueur à compte de la rentrée 2025/2026, joint en annexe de la présente délibération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le:

ID : 057-215707167-20250703-2025_004_004-DE

Berger
Levraud

Pour extrait conforme, Vigy le 03 juillet 2025,

Le Maire, Sylvain WEIL,

